

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 28 FEVRIER 2013, A 19H30

PRESIDENCE	M. Marc'Aurelio Andina, Président.
CONSEIL GENERAL	43 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Corinne Fässler et Marie-Claude Guisolan - Cudre-Mauroux, MM. Beat Scheuner, Vital Studer, Peter Schnyder, Giovanni-Antonio Colombo et Michel Bavarel
CONSEIL COMMUNAL	Tous les Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012
2. Plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal, 2^{ème} étape (PGRR 2)
3. Honoraires d'architectes et d'ingénieurs spécialisés pour le projet d'agrandissement de la Résidence Les Martinets
4. Concours d'architecture pour la construction d'une 4^{ème} école dans le secteur du Platy
5. Honoraires d'architectes et travaux de réfection de l'enveloppe du Centre sportif
6. Remplacement des fenêtres de l'école de Cormanon
7. Mise à disposition de quatre pavillons provisoires pour l'école de Cormanon
8. Réalisation d'abris voyageurs sur le réseau public
9. Introduction de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale
10. Election d'un scrutateur PLR
11. Election d'un scrutateur suppléant PLR
12. Divers

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, chers collègues du Conseil général, j'ouvre cette séance et vous souhaite une chaleureuse bienvenue. Je salue également le public présent ainsi que les représentants des médias que je remercie pour leur compte-rendu régulier et détaillé, permettant à la population que nous représentons de prendre connaissance des travaux de notre Conseil.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par le courrier du 13 février 2013 et le quorum est atteint. J'appelle à la table des scrutateurs M. Grangier, comme scrutateur suppléant. Je demande aux scrutateurs de compter les Conseillers généraux présents. 43 Conseillers généraux sont présents et nous pouvons donc valablement siéger.

Nous en arrivons à l'ordre du jour. Avez-vous des remarques à faire concernant l'ordre du jour proposé sur la convocation. Je passe la parole à M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Au nom du groupe PLR, je demande de bien vouloir supprimer le point numéro 11, car nous maintenons notre scrutateur suppléant, en la personne de M. François Grangier.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je pense que cela n'appelle pas une prise de position du Conseil général. Nous pouvons donc supprimer le point 11. Je passe la parole à Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Dans sa séance de préparation, le groupe PS a eu une longue et vaste discussion sur les objets à l'ordre du jour concernant les écoles. C'est pourquoi, nous proposons de regrouper les points 4, 5, 6 de l'ordre du jour, ce qui nous permettrait une discussion préalable de ces trois points. La raison est que l'on voudrait proposer une discussion générale en amont sur tous les points qui concernent les écoles et de ne pas avoir à revenir avec une discussion entre deux points. Les objets concernant les écoles ont d'ailleurs été présentés ensemble à la Commission financière. Dans notre préparation, nous avons également tenu à faire une discussion préalable sur les écoles. Cela nous semble correct car les futurs pavillons scolaires vont de pair avec une quatrième école au Platy.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il d'autres propositions de modification de l'ordre du jour. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur la position du PS. Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au vote. Celles et ceux qui acceptent la modification de l'ordre du jour, comme demandé par le groupe PS, sont priés de lever la main.

La proposition du groupe PS est acceptée.

Pour la séance de ce soir, je dois excuser les personnes suivantes : Mmes Corinne Fässler et Marie-Claude Guisolan – Cudre-Mauroux, ainsi que MM. Beat Scheuner, Giovanni-Antonio Colombo, Michel Bavarel, Vital Studer et Peter Schnyder. Je dois vous annoncer la démission de M. Gérald Jung, que je remercie pour son engagement et son précieux travail au sein de notre Législatif et, en particulier, au sein du bureau du Conseil général. De ce fait, nous allons élire un nouveau scrutateur. En attendant, pour cette séance, l'équipe des scrutateurs est complétée par M. Grangier, scrutateur suppléant du PLR.

Suite à la démission de M. Jung, nous saluons ce soir la présence parmi nous d'une nouvelle Conseillère générale, issue des rangs du PLR, qui a déjà été assermentée et peut donc valablement siéger. Sous la responsabilité du bureau électoral, le sort a jeté son dévolu, le 7 février dernier, sur une jeune femme qui vient étoffer les rangs de la gent féminine et baisser l'âge moyen de cet hémicycle. Je vous souhaite la bienvenue, Mme Sabine de Raemy, et je vous prie de vous lever.

Grâce à M. Roulin, très efficace secrétaire communal et, subsidiairement, chef des renseignements locaux, j'ai le plaisir de vous présenter à vos collègues. Née le 15 septembre 1991, célibataire, domiciliée à la route du Platy 10, vous êtes actuellement étudiante en histoire de l'art à l'université de Berne, études qui vous préparent à votre prochaine destination académique, à savoir la Haute Ecole de restauration de Neuchâtel. Vous n'aimez pas seulement l'art, mais vous oeuvrez également en politique, votre père et votre mère vous ayant précédé pendant plusieurs législatures au sein de ce même Conseil. Votre éveil précoce à la chose publique, votre engagement au sein de la Commission des naturalisations et votre présence aujourd'hui parmi nous vous font honneur et sont la preuve de votre attachement à cette commune qui vous a vu naître.

J'ai maintenant quelques communications à faire. Je voudrais tout d'abord parler de la révision du règlement. Lors de ma première séance en tant que Président, j'ai été optimiste en prévoyant vous montrer ce soir le nouveau projet de règlement du Conseil général. Cela n'est pas le cas, mais je souhaite néanmoins vous assurer que nous nous approchons du dénouement final. Ainsi depuis le Conseil général du 13 décembre 2012, le groupe ad hoc, formé des membres du bureau et des représentants des partis, s'est réuni le 15 janvier et le

6 février pour apporter les derniers coups de pinceaux au projet du nouveau règlement. Un délai jusqu'au premier mars a été concédé aux membres du groupe ad hoc pour vérifier la dernière mouture du projet. Sans observations de leur part, le projet de règlement sera transmis pour une deuxième et dernière fois à la Direction cantonale concernée et, si tout concorde, il vous sera présenté en séance du 28 mai prochain. Je tiens, d'ores et déjà, à remercier les membres du groupe ad hoc pour leur travail assidu et éclairé qui a amené, à mon avis, à un projet équilibré et bien ficelé.

Tous les travaux méritent salaire. Dans votre dossier concernant les messages de ce soir, vous allez trouver une information concernant le versement des vacances des Conseillers généraux, des délégués et des représentants. Je me suis rendu compte que les personnes, n'étant pas Conseillers généraux mais participant à des Commissions ou à des délégations, ne savent pas nécessairement quelles sont les indemnités auxquelles elles ont droit. Je compte donc sur les chefs de groupe, sur les Présidents de partis pour relayer cette information aux personnes intéressées. Ceci dit, cette méconnaissance indique, si besoin est, que le pécule que vous recevez pour votre travail en faveur de la communauté n'est de loin pas la raison première de votre présence au sein de ce Conseil et de votre engagement en faveur de la population. Par ailleurs, au regard des tarifs auxquels vous servez cette communauté, j'ai envie de vous appeler les Conseillers généreux, non pas à cause de l'un des mes fréquents lapsus linguistiques, mais simplement en confrontant lesdits tarifs aux honoraires d'architectes, ingénieurs et autres informaticiens dont nous aurons le loisir de connaître les montants au cours de la séance de ce soir.

Je fais aussi un petit peu de publicité pour le duel « La Suisse bouge », qui aura lieu du 13 mai au 18 mai prochain. Ce duel sera interne à la commune, à savoir le groupe des plus de 20 ans contre le groupe des moins de 20 ans. Les organisateurs seront certainement ravis de vous y rencontrer. Vous n'y gagnerez pas des indemnités, mais le bonus, mot très en vogue ces temps-ci, sera tout pour votre santé, sans oublier que vous allez améliorer votre forme et endurance notamment pour affronter la séance du 28 mai qui, avec les comptes et, probablement, le règlement, ressemblera plus à un marathon qu'à une course de vitesse. Nous en venons sans tarder aux différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Avez-vous des remarques concernant ce procès-verbal ?

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai une remarque par rapport à ce que j'ai dit et ce qui a été noté en page 9 du procès-verbal.

1. La Commission financière a été informée que ces deux cellules aux Platanes ne serviraient pas comme salles de classe...

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il d'autres remarques concernant le procès-verbal ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc voter le procès-verbal, tel que modifié.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 est accepté à l'unanimité.

Le Président de la Commission financière a demandé de prendre la parole. Comme nous le savons, la Commission financière est toujours à l'affût de chaque épargne et, ce soir, elle veut nous épargner d'intervenir à chaque message. Donc, M. Carrel fera une intervention globale pour tous les messages dans lesquels l'intervention de la Commission financière a été demandée.

M. Olivier Carrel, Président de la Commission financière. Exceptionnellement, eu égard au nombre important de messages qui nous sont soumis ce soir, eu égard aussi aux vacances bien méritées de notre secrétaire habituelle, la Commission financière se prononcera sur les huit messages de façon globale et, non pas, par le biais de prises de position individuelles. C'est ainsi qu'elle a préavisé favorablement les huit messages avec les remarques globales suivantes. L'investissement global proposé ce soir s'élève à CHF 8'189'300.-, étalé certes sur plusieurs années, mais cela représente toutefois un montant très important susceptible d'influer négativement sur la dette communale à moyen terme. Les charges annuelles de ces investissements s'élèveront à CHF 500'000.- par année le jour où tous les investissements seront réalisés et comptabilisés. Cela constitue des charges de fonctionnement pour la commune intégrées dans les comptes et budgets respectifs futurs. S'agissant d'investissements pour certains, par étape, les charges d'intérêts ne verront le jour, comme nous l'a précisé M. Mettraux, que lorsqu'un emprunt aura été effectivement contracté pour la dépense prévue. Ce qui n'est, je l'espère, pas une fatalité et dépendra aussi des liquidités de la commune au moment de la dépense. Une fois encore, l'emprunt que nous pourrions autoriser ce soir n'oblige pas forcément la commune à contracter une dette. Quatrième remarque, l'amortissement financier de ces investissements ne débutera aussi, selon les précisions de M. Mettraux, que lorsque les travaux seront terminés. Il n'y a donc pas d'investissements à comptabiliser en cours de travaux.

S'agissant des Martinets, la CODEMS, dont Villars-sur-Glâne fait bien entendu partie, remboursera à la commune l'investissement global à raison de 4% par an sur 25 ans. Dans ce cas d'espèce, notre commune joue donc le rôle de la banque. Il a été confirmé aussi, sur demande de la Commission financière, que des subventions sont attendues, par exemple de l'Agglo. Elles ne seront versées qu'à la fin des travaux mais un échéancier fiable existe au sein de l'administration communale, non seulement dans le cerveau de M. Mettraux, mais également afin d'éviter d'oublier, dans quelques années, de demander des subventions qui seraient dues pour des travaux terminés, subventions qui ne sont évidemment pas versées d'office, on s'en doute. Sous réserve de ces quelques remarques d'ordre général, la Commission financière a considéré que les dépenses sollicitées étaient justifiées et suffisamment étayées, d'où son préavis favorable pour chacune d'elle. Je vous remercie.

2. Plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal, 2^{ème} étape (PGRR 2)

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole est donnée à M. Nicolas Bapst pour ce message.

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers généraux, je n'ai pas grand-chose à ajouter si ce n'est qu'il y a plusieurs questions concernant la route du Bugnon. C'est vrai qu'une petite coquille s'est présentée. Nous devons réaliser cette route en trois étapes et, en 2017, nous ferons l'étape trois. Il faut se rappeler que cette route a été construite en deux étapes. La première va depuis le giratoire jusqu'au milieu de la route du Bugnon vers les anciens immeubles. Celle-ci a été construite en 1974. Le solde, depuis ces immeubles jusqu'au giratoire qui donne sur la route du Soleil, a été exécuté en 1982.

Les deux tronçons ont été dimensionnés à l'époque pour une charge utile de véhicule de bus de 28 tonnes. Les TPF nous ont clairement indiqué que les prochains achats de bus pour renouveler la ligne Schönberg - les Dailles seront des doubles articulés, des véhicules qui font plus de 40 tonnes. Donc, vous comprendrez que cette route doit être refaite relativement rapidement.

Et pourquoi en trois tronçons ? Le premier tronçon se situe depuis la route du Soleil jusqu'à la liaison de la route des Dailles, ce qui nous permettrait de faire une déviation de circulation. Le deuxième tronçon va de la jonction « route des Dailles » jusqu'au giratoire « retour des bus vers l'autoroute ». Le troisième tronçon est en fait la montée de la route cantonale qui

est tout près de l'autoroute. Voilà, dans les grandes lignes, la précision que je voulais vous donner.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole au Conseil général.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Le groupe PDC a une intention très positive sur des messages proposés, comme le plan quinquennal appelé PGRR. La méthode de voir les choses sur le plus long terme a sûrement du bien sur l'aspect technique, comme sur l'aspect financier. Les objectifs mentionnés au point 3 du présent message sont à saluer. Néanmoins nous nous posons quand même deux questions. Pourquoi le manque de couches de finition, mentionné plusieurs fois dans le message, est constaté visuellement sur les places ? N'ont-elles pas été réalisées avec le crédit encore disponible du PGRR 1 ? Normalement, cela se fait une année après les travaux de mise en place ou lors de la réparation de la chaussée une fois que tout est terminé. L'inventaire des travaux projetés est mentionné sur la page 4 du message et ne semble pas nécessaire. Nous ne demandons pas des informations détaillées qui justifieraient ces travaux, mais que les Services techniques donnent des précisions sur les demandes individuelles et ponctuelles.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Thomet.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce message et en a débattu lors de sa séance du 20 février. Nous avons trouvé le message peu clair et difficile à interpréter sur certains points et plusieurs incompréhensions et questions ont été relevées. La première concerne la route du Bugnon. M Bapst y a déjà répondu. Les travaux de la route des Préalpes, prévus en 2013, sont-ils coordonnés avec la mise en place de la zone à 30 km/h que nous avons voté dernièrement ? Le montant annuel moyen de CHF 295'600.- est-il prévu uniquement pour reboucher des trous sur la chaussée ou pour des travaux plus complets sur ces tronçons ? Finalement, le groupe PS a décidé, dans la mesure où les réponses aux questions sont convaincantes, de soutenir le message et vous invite à l'accepter.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'ai juste deux questions. La première concerne le fameux trottoir de Ste-Apolline dont on a parlé longuement à l'époque. Est-ce qu'il se retrouve dans la route de Ste-Apolline ou pas ? C'est ce long trottoir qui devait descendre et permettre aux piétons d'y remonter. J'ai une observation concernant les personnes en

chaises roulantes. Il s'avère que la question des trottoirs sur les différentes routes n'est pas toujours bien réglée. On constate que le fait de passer d'un trottoir à l'autre est difficile et qu'il pourrait y avoir une petite rampe. Nous demandons formellement qu'une étude systématique des trottoirs, en lien avec les chaises roulantes, soit faite. Dans ce cadre-là, nous rappelons que Pro Infirmis dispose d'experts qui pourraient conseiller utilement la commune à cet effet.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. A l'image de la Commission financière, le groupe PLR va faire un message d'ensemble pour les divers points à l'ordre du jour. Lors du Conseil général de ce soir, notre Conseil communal nous propose d'investir un montant conséquent sur les divers objets mentionnés à l'ordre du jour. Vous connaissez la version que le groupe PLR a pour des dépenses inutiles ou pour le gaspillage de deniers publics. Et bien ce soir, vous avez un groupe PLR satisfait d'accepter des messages en faveur de la population et de notre commune. On investit pour le confort et non pour l'entrave des usagers de nos routes, pour nos seniors, nos sportifs, nos élèves et, enfin, pour les utilisateurs des transports en commun. Pour terminer, notre administration communale bénéficie également des deniers afin qu'elle soit encore plus efficace et compétente.

Chaque habitant pourra se reconnaître et profiter directement des deniers publics, investis dans l'un de ces postes cités et proposés au menu de ce soir. Ils sont tombés sur la tête. Pourquoi sont-ils aussi satisfaits, me direz-vous ? Tout simplement, parce que les messages, que nous allons, du moins nous l'espérons, accepter ce soir, bénéficient directement au bien-être et au confort des Villaroises et des Villarois, ainsi qu'aux employés de notre administration. Cela nous change des nombreuses dernières dépenses octroyées afin de limiter nos rues à 30 km/h et de supprimer des places de stationnement, de dilapider des centaines de milliers de francs à cause des clés de répartition néfastes et injustes vis-à-vis de notre commune et d'aménager des chicanes dans bientôt toutes les rues de Villars-sur-Glâne ou de rétrécir nos routes communales. Bref, cela nous change d'enfin, réellement, améliorer le bien-être collectif au lieu de dépenser afin de compliquer la vie de nos concitoyennes et concitoyens ou de payer des prestations bien trop chères. Nous allons soutenir les messages présentés ce soir, dont le premier en faveur du PGRR 2, non sans, pour certains, demander quelques précisions pertinentes.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il encore d'autres questions ? Je passe donc la parole à M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-syndic. Je vais essayer de répondre à ces quelques questions. Effectivement, sur certains tronçons de routes de Villars-sur-Glâne, il manque des tapis. Il est vrai que, dans les années 80, cette couche de finition n'avait, malheureusement, pas toujours été mise en place. Pour la route du Bugnon, je crois que je vous ai répondu tout à l'heure. Par contre, nous ne bouchons pas que des trous. Dans le rapport d'Ertec, il est clairement mentionné que, si cela est nécessaire pour la portance, nous devons refaire la couche de fond, voire un dégrappage total ou partiel du revêtement et la nouvelle couche de revêtement, selon les normes actuelles. Pour Ste-Apolline, les travaux prévus sont liés au renouvellement de la route et du trottoir du Vieux-Moulin ainsi que le virage devant le pont de Ste-Apolline jusque vers les quelques maisons qui sont construites. Mais en aucune façon, le chemin de Ste-Apolline et la desserte avec un trottoir, votés par ce Conseil, ne concernent le PGRR 2. Il est clair que nous prendrons en compte la mise en conformité des passages afin de faciliter l'accès aux handicapés.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y a plus de questions. Nous passons au vote. Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif au plan quinquennal de gestion d'entretien du réseau routier communal deuxième étape (PGRR2), pour un coût total de CHF 1'478'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 103'460.-, comprenant un amortissement de 4% et des intérêts de 3% sur CHF 1'478'000.- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

3. Honoraires d'architectes et d'ingénieurs spécialisés pour le projet d'agrandissement de la Résidence Les Martinets

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je ne vais pas aborder de façon trop longue ce soir, en prologue, ce petit message puisque nous en avons déjà parlé lors du message pour la mise en place du jury. Je vous rappelle simplement que la planification, donc l'étude, se répète en 2013, sous réserve de l'approbation du Conseil général et que le message par rapport au bâtiment vous sera présenté le 12 décembre 2013. Nous espérons ainsi pouvoir débiter les travaux en 2014 et, en automne 2015, inaugurer l'agrandissement de la Résidence des Martinets. Il y a aussi la rénovation, car c'est un immeuble datant de 1990. La rénovation se déroulera unité par unité de soins. Nous profiterons de

l'agrandissement, une fois qu'il sera réalisé, pour déménager les résidents dans la nouvelle unité et ainsi pouvoir réaliser la rénovation complète. Une fois l'unité rénovée, les résidents retrouvent leur chambre initiale. Voilà aussi l'idée de ce concept global. Je reste à disposition pour des questions

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole au Conseil général.

M. François Page, Conseiller général. Le groupe PDC a pris connaissance de ce message de manière approfondie et, à une forte majorité, il a réagi favorablement. Une remarque toutefois, contrairement à ce qu'affirme le message page 3, alinéa 3, la norme SIA ne prévoit pas d'estimation de plus ou moins 20%, mais 15% au maximum. Cette remarque ne remet en cause ni le message, ni le besoin qui est avéré, mais cela mérite un éclaircissement. Le groupe PDC propose d'accepter la demande du Conseil communal et de lui accorder ce crédit demandé à investir de 2013 à 2015.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Le PLR s'est penché sur le message et tient, dans un premier temps, à féliciter le jury pour le choix architectural du projet. Il est compact, fonctionnel, rationnel et, surtout, orienté vers le futur en permettant, si nécessaire, une extension de la volumétrie à l'avenir. Ce projet tient compte d'un passage harmonieux entre la phase de construction de la nouvelle aile, du transfert des occupants vers celle-ci, de la rénovation de l'aile ancienne ainsi que, lors de la fin du projet, de l'augmentation des capacités d'hébergement. Notre remarque au message se base sur le calcul des honoraires, situé au point 5. Le PLR demande une renégociation des honoraires qui semblent se situer quelque 5 à 10% en dessus des données du marché et qui, malgré une procédure de marché public, peuvent être rediscutés, ainsi que les indices qui sont également des éléments de négociation, comme par exemple, le degré de difficulté. La somme ainsi obtenue sera affectée à la réserve du projet. Malgré cette remarque, le PLR propose d'accepter le message et d'accorder le crédit relatif de CHF 1'620'000.-.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Buntschu.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Le groupe socialiste a étudié avec attention le message présenté. Je ne vais pas reprendre tout l'argumentaire du message mais je relève que le projet est adapté aux résidents, étant donné que la CODEMS a donné son préavis positif. Tous les feux sont au vert pour démarrer le projet. J'aimerais seulement juste insister

sur les énergies renouvelables. On écrit qu'on va se pencher sur la question. Je pense que cela doit être maintenant une obligation pour la commune de vraiment montrer l'exemple. Donc j'incite vraiment le Conseil communal à tout mettre en œuvre pour que ce nouveau bâtiment soit écologique et puisse produire de l'énergie solaire. Je vous propose de soutenir le message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il encore d'autres interventions ? Je passe la parole à M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'interviens à titre personnel. Etant entrepreneur minuscule qui subit la libéralisation, voire la globalisation économique quotidiennement, je demande au Conseil communal s'il connaît, hormis les normes SIA, d'autres normes UE, ou bien asiatiques et si vous les prenez aussi en considération.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je n'ai pas tout à fait compris la proposition du groupe radical. Il semblerait que vous vouliez renégocier le montant qui est proposé dans cette demande de crédit. Faut-il qu'on vote sur une proposition que vous faites ?

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Il se trouve que les données du marché pour les honoraires d'architectes semblent plus élevées que les frais d'honoraires qui sont appliqués actuellement, par exemple au sein du KBOB. Nous aimerions qu'on accepte le message tel quel avec le montant proposé, que le groupe qui s'occupe de cette construction renégocie avec l'architecte afin que cette somme, qui est ainsi économisée, soit mise dans la réserve de la construction.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je crois que ce n'est pas le même crédit. Je n'arrive juste pas à savoir sur quoi je vote et quelle est votre proposition.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Nous voulons simplement que la somme négociée soit mise sur un code de la construction qui s'appelle réserve. Il s'agit du crédit d'étude et cette étude a aussi un poste qui s'appelle réserve.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe maintenant la parole à M. Carrel pour les éclaircissements sur les questions.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je vais commencer par la question de M. Page. Nous avons des normes SIA qui mentionnent, dans le cadre de l'avant-projet, 15%. Il faut dire qu'actuellement nous ne sommes pas encore au stade de l'avant-projet, mais à celui du concours. Le montant n'est pas une demande de crédit sur l'objet complet. Le message que nous vous présenterons le 12 décembre 2013 comportera des montants avec une précision de plus ou moins 10%. Ce sera donc encore en dessous de la norme, qui est de 15%. Concernant la question de M. Bruchez, le bureau d'architectes avec qui nous discutons très ouvertement a d'abord fait une proposition CHF 132.- hors taxes. Nous n'en avons pas encore parlé au Conseil communal. J'ai eu cette information cette semaine par les Services techniques qui ont encore rencontré le bureau MJ2B. Ce dernier est d'accord de baisser ses honoraires à CHF 125.- hors taxes. C'est un élément qui est acquis. Il est clair que ces honoraires seront, bien entendu, contrôlés avec l'expérience que nous avons et nous allons bien suivre le travail de ces jeunes architectes. En ce qui concerne la question de M. Buntschu, la chaudière des Martinets devra être démontée en 2015, ce qui nous permettra justement d'avoir un projet avec des énergies renouvelables.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Il semble donc qu'il y a eu des négociations pour arriver à un prix de marché. Le mot du PLR était de dire qu'on accepte le message, tout en exprimant notre volonté de renégocier les honoraires d'architectes pour que cela corresponde aux prix du marché.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je voudrais repasser la parole au Conseil communal.

Mme Annelise Meyer-Glauser, Conseillère communale. Si on vous propose ce message ce soir, c'est parce que le concours est achevé. On a un lauréat et la CODEMS accepte de financer l'établissement dans son plan financier jusqu'en 2015. On doit avancer et maintenant pour développer le projet, on a besoin de pouvoir engager des architectes, des ingénieurs... On a fait une estimation de ce que ça allait nous coûter pour cette phase du travail et c'est là-dessus qu'on vous demande de nous accorder un crédit.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'ai très bien compris Mme Meyer que ce crédit est nécessaire et je ne le mets pas en doute en tant que tel. Je ne comprends pas bien le fait de mettre l'argent qu'on économiserait en renégociant les honoraires, sur un autre poste du crédit.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. De toute façon, il n'y pas de demande de changement au niveau du crédit donc il sera voté dans son ensemble. Ensuite, ce sera au Conseil

communal de suivre l'affaire. Y a-t-il encore des interventions ? Ce n'est pas le cas donc nous passons au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif aux honoraires d'architectes et d'ingénieurs spécialisés pour le projet d'agrandissement de La Résidence Les Martinets pour un coût total de CHF 1'620'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour préfinancer cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 97'200.-, comprenant un amortissement de 3% et des intérêts de 3% sur CHF 1'620'000.- ?

Le message est accepté par 42 oui et 1 non.

4. Mise à disposition de quatre pavillons provisoires pour l'école de Cormanon

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. En préambule aux deux messages concernant les bâtiments scolaires, à savoir l'installation de pavillons provisoires à l'école de Cormanon et la construction d'un nouvel établissement scolaire dans le secteur du Platy, j'aimerais vous faire part des constats du Conseil communal pour ces propositions. En effet, régulièrement au service des écoles, nous établissons des tableaux de l'évolution du nombre de classes dans nos bâtiments scolaires. Pour ce faire, nous comptabilisons les enfants vivant à Villars-sur-Glâne qui sont ou seront en âge de scolarité dans les cinq prochaines années. A la rentrée 2016, qui est le dernier exercice présenté, entreront à l'école les enfants nés du premier août 2011 jusqu'au 30 juillet 2012. Ces tableaux ne peuvent évidemment pas tenir compte des flux migratoires, qui auront également une influence à la fois dans l'arrivée et le départ de certains enfants. En examinant le tableau joint au message sur les pavillons, vous constaterez que déjà à la rentrée 2013, nous devons en principe ouvrir deux nouvelles classes, soit une classe enfantine et une classe primaire à l'école de Cormanon.

L'année dernière déjà, nous y avons ouvert une classe enfantine et une classe primaire. Ce qui fait que nous n'avons plus aucun local disponible pour accueillir deux nouvelles classes. Les projections laissent entrevoir qu'une des classes enfantines fermera à la rentrée 2014 et une classe primaire supplémentaire sera nécessaire en 2015. Il faudra sans doute remplacer la salle de bricolage du pavillon par une salle de classe ordinaire. L'évolution de l'effectif, tel que présenté, ne tient pas compte des projets de nouvelles constructions d'ores et déjà

planifiées dans notre commune, particulièrement ceux qui concernent les quartiers du Platy et sous l'église.

En effet, plusieurs quartiers devraient voir le jour ces 10 à 15 prochaines années, le PAD Vorlet Platy-Centre, le PAD 34-35, le Pré de l'étang, le sud de l'école de Cormanon et le Croset. Cela amènera environ 2'800 nouveaux habitants, répartis sur 1'200 nouveaux logements. Afin de mieux estimer les besoins scolaires d'une telle augmentation, nous avons confié au service cantonal des statistiques le soin d'établir l'évolution de la population scolaire. Cette étude a été présentée récemment au Conseil communal et il ressort qu'environ 300 enfants supplémentaires devraient vivre dans notre commune d'ici 10 à 15 ans. Or, il apparaît d'ores et déjà que, tant l'école de Cormanon que celle des Rochettes, qui seront les premières concernées par ces nouveaux quartiers, ne seront pas en mesure d'accueillir autant d'enfants. En effet, il n'y a plus aucune réserve de terrain pour construire des classes supplémentaires. L'espace autour de l'école est déjà restreint. Je pense notamment à la cour de récréation de l'école de Cormanon, qui est déjà actuellement trop petite.

De plus, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable d'avoir des établissements scolaires trop grands. Il apparaît donc nécessaire de planifier une nouvelle école et de modifier, le cas échéant, les limites actuelles de nos établissements. Les besoins pour la nouvelle école vont être définis prochainement et l'objectif serait d'avoir un établissement de 10 classes, qui est le nombre requis dans le projet de la loi scolaire avec une salle de gymnastique, des locaux annexes nécessaires aux intervenants et éventuellement pour l'accueil extrascolaire. Je pense par exemple à un réfectoire. Cette nouvelle école devra être modulable afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins. Dans la perspective de la construction d'une nouvelle école, il est manifeste que la surpopulation à l'école de Cormanon sera temporaire. Il nous a semblé disproportionné d'investir dans des bâtiments coûteux. L'option de construire des pavillons provisoires est apparue comme la meilleure solution d'un point de vue économique. Toutefois, il faut relever que nous vous proposons des pavillons de qualité qui répondent à des critères d'exécution bien précis (surface de la classe de 81 m², isolations phonique et énergétique). A ce critère économique, s'ajoute la possibilité de pouvoir disposer dans un délai très court de nouvelles salles de classe indispensables pour le bon fonctionnement de l'école. Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'accueillir favorablement ces deux messages.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il des interventions du Conseil général ? Je passe la parole à M. Jean-Daniel Margueron.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. Dans sa séance de préparation, le parti socialiste a pris connaissance et a analysé le message relatif à l'achat de quatre pavillons pour l'école de Cormanon ainsi que la demande de crédit avoisinant le million de francs. Cette installation provisoire comprendra deux pavillons qui accueilleront des classes d'école primaire. Un autre servira à l'accueil extrascolaire et le dernier sera utilisé pour les activités créatrices manuelles. La commune de Villars-sur-Glâne, tout comme le canton de Fribourg, connaissent une croissance continue et la perspective d'avenir confirme cette tendance. Par conséquent, il est inévitable que l'on se retrouve dans une situation d'urgence et que l'on soit contraint de parer au plus pressé en attendant la construction d'une nouvelle école, comme mentionné à plusieurs reprises dans ce message. Si l'accroissement démographique est difficilement prévisible, de même que l'addition juste de chiffres faux (les statistiques), il y a néanmoins un paramètre que l'on peut maîtriser.

En examinant les devis pour l'achat du mobilier et du matériel informatique, beaucoup de personnes se sont posé pas mal de questions, notamment le fait de payer CHF 2'900.- pour un bureau et une chaise, CHF 6'000.- pour deux tableaux noirs, CHF 10'000.- pour quatre ordinateurs et CHF 27'000.- pour du mobilier et des jeux destinés à l'accueil extrascolaire. Voilà quelques chiffres couchés sur papier qui nous laissent songeurs, sachant que ce matériel sera récupéré et réutilisé après la période provisoire de quatre ans. Nous investirons la somme de CHF 120'000.- pour les fondations et les raccordements de l'eau potable et des eaux usées. Au vu du caractère éphémère de cet aménagement et en supposant que nous aurons la sagesse de laisser ces canalisations en place, ne pourrions-nous pas utiliser les réserves attribuées à cet effet ?

En outre, concernant l'énergie et l'environnement, le message mentionne que les chauffages électriques sont interdits selon le règlement cantonal sur l'énergie. Ceux-ci seront remplacés par l'installation de pompes à chaleur air-eau. Or, dans la demande de crédit, aucun élément ne mentionne l'acquisition de ces appareils. Sont-ils compris dans d'autres postes de la demande de crédit ou devons-nous encore nous prononcer sur ce point-là, en sachant que le prix est tout de même assez élevé ? D'autre part, on se trouve devant un fait unique dans les annales de la commune. En effet, ces pavillons ne sont pas encore achetés que l'on se pose déjà la question de savoir ce que l'on en fera dans quatre ans, vente ou autres affectations. Un dilemme en pensant que nous continuerons à amortir un objet qui ne sera peut-être plus notre propriété. De plus, la subvention de l'Etat est subordonnée à la capacité financière de la commune. En sachant que Villars-sur-Glâne alimente dans une large mesure le pot commun de la péréquation intercommunale, il est grand temps d'actionner la clause des besoins afin d'obtenir une subvention plus conséquente. Voici les réflexions qui

ont été faites. Dans sa grande majorité, le PS soutient ce message et vous invite à en faire de même.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de l'examen du message relatif à la mise en place de quatre pavillons pour l'école de Cormanon, le PCS a constaté que la demande de crédit est proportionnellement légèrement inférieure à la demande faite pour les cinq pavillons en 2010. De là, nos questions : les deux pavillons seront similaires et comme j'ai bien compris pas identiques aux deux pavillons déjà réalisés à Cormanon. En effet, même s'ils ne sont prévus que pour une période de quatre ans, ils doivent garantir des bonnes conditions de travail aux utilisateurs et on doit tenir compte, comme Mme Dénervaud l'a précisé, des dimensions exigées pour une salle de classe ordinaire. En ce qui concerne l'utilisation ultérieure de ces pavillons après quatre ans, mais aussi pour les pavillons existants, différentes propositions ont été émises lors de notre discussion. Pourquoi ne pas penser à une utilisation pour les activités de VillarSympa ou pour les Ombres de Shakespeare, toujours en manque de place, ou encore pour une fanfare actuellement privée de local de répétition à Fribourg. Rappelons en effet que le 23 septembre 2012, le peuple et les cantons ont accepté, à une grande majorité, l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes. Il y a là une excellente occasion d'offrir des moyens concrets pour la mise à l'œuvre et la volonté populaire. Ceci dit le groupe PCS vous propose d'accepter ce message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Je vais faire cela de manière très courte. Se basant sur l'étude économique du message, le PLR soutient l'achat de ces quatre unités scolaires plutôt qu'une location.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts est favorable au message. Sur le niveau formel de ce dernier, il aimerait bien inclure un chapitre 4 « Energie et environnement ». Le parti souhaiterait que, dans tous les messages adressés au Conseil général, ce chapitre soit ajouté et commenté. Si le contenu du message n'a pas d'influence sur ce paragraphe, il sera simplement précisé qu'il n'y aura aucun impact sur l'énergie et

l'environnement. L'intention serait que la réflexion sur l'impact soit ainsi systématiquement thématifiée et commentée. Il s'agit d'un thème qui est cher au parti des Verts.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y a pas d'autres interventions. Je passe donc la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour les questions de M. Margueron, l'installation de chauffage est comprise dans le prix proposé par la société ALHO. Nous avons fait effectivement des demandes d'offre sur invitation. Il s'agit d'une société qui, avec des techniques récentes par rapport aux derniers pavillons que vous aviez acceptés en son temps, arrive à fournir, comme l'a relevé Mme Dénervaud, une prestation de très bonne qualité. Certes ce ne sera pas la qualité des pavillons que nous avons actuellement, mais ce sera vraiment très confortable et utilisable de manière optimale. S'il y a une vente, nous avons dans la gestion financière des communes l'amortissement financier. Quant aux subventions, elles sont aux normes. Mais je n'ai pas très bien compris la question sur les subventions.

M. Jean-Daniel Margueron, Conseiller général. La commune de Villars-sur-Glâne subventionne une grande partie le pot commun de la péréquation financière. Il faudrait quand même, qu'à ce moment-là, on puisse en bénéficier.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Il s'agit d'une égalité de traitements entre les communes. Tant que nous respectons les normes, les subventions seront versées. Pour répondre à Mme Schabrun, nous avons enregistré les propositions d'activités que vous proposez. Quant à la demande de M. Etter, nous avons pris note du paragraphe sur l'énergie et l'environnement que vous souhaitez inclure dans les messages.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Pour répondre à M. Margueron au sujet des devis sur le mobilier, nous tenons à préciser que le mobilier pour les salles de classe est un mobilier de qualité qui répond à des normes très précises de solidité. Il ne doit pas contenir certains matériaux toxiques. Ce mobilier est destiné à durer et coûte cher. Ne vous inquiétez pas car ces bureaux vont être naturellement réutilisés dans les salles de classe qui seront faites au Platy ou ailleurs où l'on doit remplacer du mobilier. Ce dernier est toujours très bien utilisé et usé jusqu'au bout.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y aurait-il encore une intervention ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la mise à disposition de quatre pavillons provisoires pour l'école de Cormanon, pour un coût total de CHF 925'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 65'100.-, comprenant un amortissement de 3% et des intérêts de 3% sur 845'000.- (les pavillons) ainsi qu'un amortissement de 15% et des intérêts de 3% sur CHF 80'000.- (le mobilier et l'informatique) ?

Le message est approuvé par 42 oui et une abstention.

5. Concours d'architecture pour la construction d'une 4^{ème} école dans le secteur du Platy

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Nous sommes à dispositions pour des questions éventuelles.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole à Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. La construction d'une école est un élément important pour une commune. C'est même un événement tout à fait exceptionnel. C'est généralement le résultat d'une réflexion et de discussions très approfondies. Dans l'expansion démographique de la commune, la construction d'une école est sans aucun doute justifiée. Preuve en est l'achat des pavillons scolaires pour l'école de Cormanon que nous venons de voter. Pour cette raison, il est clair que le groupe socialiste va soutenir le message soumis par le Conseil communal. Cependant le message lui a tout de même posé un certain nombre de questions. Mme Dénervaud a déjà donné dans une introduction de nombreux éléments de réponse qui prouvent que la construction d'une école est effectivement indispensable pour faire face aux nouveaux besoins de la population. Le parti socialiste remercie le Conseil communal de fournir encore quelques éclairages sur deux points. Pour quelle raison le Platy a-t-il été choisi comme emplacement pour le nouvel établissement et a-t-on envisagé d'autres alternatives ? A-t-on déjà une idée de la façon dont les cercles scolaires seront redessinés à l'avenir ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Uehlinger.

Mme Marie-Lucie Uehlinger, Conseillère générale. Les Verts approuvent le message du Conseil communal concernant le concours d'architecture pour la construction d'une quatrième école à Villars-sur-Glâne. Le groupe comprend le choix de l'emplacement de cette nouvelle école dans le secteur du Platy. En effet, cet emplacement anticipe le développement des nouvelles zones à bâtir dans le quartier de Cormanon et du Platy. Toutefois, il regrette que cette nouvelle école ne puisse se réaliser dans le quartier de Cormanon-Est, ce qui permettrait d'éviter aux enfants de ce quartier la traversée d'une route cantonale très fréquentée. Dès lors, il demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires, particulièrement lors de futurs aménagements, pour renforcer et garantir la sécurité du chemin qui amène ces enfants à l'école.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Schabrun.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. Lors de sa séance préparatoire, le parti chrétien-social a pris connaissance du message relatif au concours d'architecture pour la construction de la quatrième école dans le secteur du Platy. L'augmentation de l'effectif des élèves à Villars-sur-Glâne qui s'accroît de manière progressive est une réalité qu'on ne peut plus éviter et qui nous oblige à chercher une solution. Les bâtiments existants ne peuvent plus être agrandis. Si ce n'est provisoirement à Cormanon avec les quatre pavillons du message que l'on vient de voter. Aux Rochettes, il n'y a concrètement plus de place à disposition pour des pavillons. L'idée donc d'une quatrième école est inévitable. Celle-ci déchargerait un peu les écoles existantes, qui affichent complets actuellement. Le départ avec environ dix classes nous semble judicieux. Il faudra, par contre, comme bien mentionné dans le message, prendre en compte une possibilité d'agrandissement en fonction des besoins. Suite à ces réflexions favorables au message, nous avons deux petites questions. Y a-t-il plus de précisions concernant la localisation du terrain prévu dans le secteur du Platy ? En 2010, sept pavillons ont été réalisés sur l'ensemble des trois écoles. Le message du 4 février 2010, page 2, nous informait que si l'aménagement d'un nouveau cercle scolaire se dessinait, les pavillons pourraient y être utilisés pour des locaux d'animation, de rencontre ou autres. Que sera l'avenir des ces sept pavillons ? Ceci dit, le PCS accepte le message et vous invite à faire de même.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Conscient de l'importance du développement de la commune, le PLR salue cette nouvelle construction dont le besoin pour les prochaines années est justifié par la courbe démographique. Dans les comparaisons de variantes du

concours, nous trouvons important de tenir compte, non seulement de la qualité, mais également des coûts et de la charge environnementale. En consultant le message, il nous paraît nécessaire, dans la phase du concours déjà, que ces deux éléments soient mis en avant quant au choix du projet. Pour l'aspect économique, nous aimerions qu'un économiste soit intégré dans le groupe technique du jury. Pour l'aspect écologique, nous apprécierions fortement qu'un bureau d'étude pour le développement durable soit intégré dans le processus de concours déjà au niveau de la rédaction du cahier des charges. Le PLR propose d'accepter le message en intégrant ces deux prestations supplémentaires.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Buntschu.

M. Nicolas Buntschu, Conseiller général. Je vais faire un peu le monomane du solaire, mais je pense que c'est extrêmement important qu'on crée cet aspect-là. On a vu encore, il n'y pas longtemps, que la ville de Fribourg a voté des crédits pour des écoles où il n'y pas de solaire. Il est vraiment important que cela soit partie prenante du cahier des charges. Je ne sais pas si le Conseil communal peut nous dire si cela est déjà prévu dans le cahier des charges. Si ce n'est pas le cas, j'encourage vivement le Conseil communal à aller dans cette direction.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y pas d'autres questions. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. A la question de Mme Polito concernant le choix du Platy, Mme Uehlinger a très bien répondu. Je rajouterai qu'effectivement c'est un lieu où les enfants seront en sécurité. Dans le cadre de notre PAL, nous avons actuellement une zone d'intérêt général dans ce secteur, qui se trouve dans le prolongement du Foyer Ste-Camille où a lieu actuellement le tir du feu d'artifice du premier août et où se trouve le bûcher. Nous sommes propriétaires et comme l'a dit Mme Uehlinger, vu l'évolution de notre commune, le Conseil communal a effectivement reconnu que c'était un emplacement approprié. Pour renforcer Mme Uehlinger dans la sécurité, il s'agit d'un élément qui est toujours à l'esprit du Conseil communal. Quant à la localisation sur le terrain de l'école elle-même, c'est justement là l'idée du concours. On n'a pas encore l'emplacement exact de l'école, mais les architectes qui participeront au concours devront y réfléchir. Nous prenons note de la présence d'un spécialiste en aménagement durable dans le cadre du jury. Nous avons également eu recours dans le cadre des Martinets à un expert ingénieur pour l'économicité. Ce sont des personnes qui oeuvrent comme experts. On organisera le jury de la manière la plus performante possible.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. S'agissant de la sécurité sur le chemin de l'école, le Conseil communal s'est déjà préoccupé de cette question. Il a fait le tour de tous les points difficiles de la commune et nous avons essayé de remédier aux difficultés qui étaient de la compétence de la commune. En l'occurrence, le problème principal pour les écoliers venant de Cormanon c'est de devoir traverser une route cantonale sur laquelle nous n'avons aucune emprise. Nous avons fait des propositions à bien des reprises au canton qui les refuse systématiquement. Nous sommes un peu bloqués sur cette question. D'un point de vue population, le fait de créer une école dans le quartier de Cormanon ne résoudrait pas la question, car on ne pourrait sans doute pas réaliser une école avec dix classes qui est le standard minimum pour la DICS.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. J'enchaîne à la question de ma collègue, Mme Polito, par rapport aux cercles scolaires. Je m'explique. La route des Préalpes est une route communale. Sur cette route, on a une emprise. Est-ce que les enfants, par exemple du quartier de la Fenetta, vont aller dans cette école ? On devrait penser à la sécurité de passer cette route-là. J'enchaîne sur le message du PGRR 2. Prenez peut-être en considération que l'école va être construite de l'autre côté de la route et que les enfants viennent justement du quartier d'en haut. Il serait judicieux de prévoir une certaine sécurité sur cette route-là. On a l'emprise, donc on peut faire quelque chose.

Mme Sandra Schabrun, Conseillère générale. J'avais posé la question par rapport aux pavillons déjà existants ? Est-il prévu que ça reste comme maintenant ?

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Nous n'avons actuellement pas discuté des ces pavillons. Ils sont très utiles. A Villars-Vert, il n'y a aucune raison de les supprimer puisqu'ils sont utilisés et la population de Villars-Vert, restant stable, ces pavillons sont nécessaires. Pour Cormanon et les Rochettes, nous allons voir. Une fois qu'on aura redessiné les quartiers et estimé le nombre d'enfants qui devront fréquenter telle ou telle école, on pourra imaginer déplacer ces pavillons. Nous sommes ouverts à toutes propositions. On sait que ces pavillons sont mobiles. Si on estime qu'ils ne sont plus nécessaires là où ils se trouvent, on n'hésitera pas à les déplacer. Je profite de parler du regroupement des quartiers. Je vous rappelle que la route des Préalpes sera en zone 30 km/h et donc tout à fait indiquée pour la traversée des élèves.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous passons au vote. Approuvez-vous le message du Conseil communal invitant à lui accorder un crédit relatif au concours d'architecture pour la construction d'une quatrième école pour un montant total de CHF 275'000.-, à financer par l'utilisation des crédits disponibles ?

Le message est accepté avec 42 oui et 1 non.

6. Remplacement des fenêtres de l'école de Cormanon

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour des questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Bruchez.

M. Pascal Bruchez, Conseiller général. Le PLR est d'accord avec le remplacement des fenêtres de l'école de Cormanon. Le Conseil communal a poussé la réflexion pour la mise à niveau de l'enveloppe extérieure. Nous obtiendrons une amélioration importante de la charge énergétique dans le futur pour ce bâtiment. La question qui est posée est une intervention par étapes, objet de ce message, ou une intervention en bloc, qui aurait comme avantage une meilleure maîtrise des coûts, mais qui amènerait certainement à un report de deux ans du remplacement des fenêtres. Notre parti apprécierait que, pour les bâtiments de la commune et dans le futur, des réflexions soient faites par les services compétents en charge des dossiers immobiliers et mobiliers de notre commune au vu de l'élaboration d'un plan pluriannuel de manière à pouvoir typiquement planifier ce type d'intervention avant que cela devienne, comme ici à Cormanon, des mesures d'urgence. Vu la qualité des fenêtres, le PLR soutient le crédit de CHF 350'000.-.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Pythoud.

M. François Pythoud, Conseiller général. Le groupe socialiste soutient bien évidemment la proposition de réfection du bâtiment scolaire de Cormanon, qui en a bien besoin. Nous avons deux questions d'éclaircissement en rapport avec ce message. La première va dans la même direction que la question qui a été posée par le PLR. Comme cela a été mentionné, le Conseil général a voté l'année passée un crédit de CHF 200'000.- pour la réfection totale

du bâtiment. Maintenant, on nous informe qu'on va commencer par les fenêtres. Nous aurions également été intéressés à avoir un message contenant le projet total de réfection et ensuite en expliquant ce qui allait être fait un petit peu, ceci sur le modèle du message de l'entretien du réseau routier. Cette approche de venir chaque fois avec un petit bout est un peu difficile pour évaluer l'impact financier de ce genre de projet. La deuxième question est un peu plus spécifique. Elle concerne le point 3. Il est mentionné dans le premier paragraphe que la première étape de remplacement des fenêtres des salles de classe a été effectuée en 2009. Dans le paragraphe suivant, il est proposé de remplacer toutes les fenêtres du secteur des salles de classe. Donc peut-être juste une clarification. On a déjà remarqué que les fenêtres de 2009 étaient dépassées techniquement et on les remplace à nouveau ou bien simplement celles-ci, on l'espère, sont encore bonnes pour quelques années.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. Lors de sa dernière séance, le groupe PDC a étudié le message qui est vous est présenté ce soir et vous invite à l'accepter. Cependant, comme le groupe PLR et déjà le groupe socialiste l'ont relevé, le PDC se pose la question si une partie des travaux du mandat complémentaire n'aurait pas pu être exécutée par les Services techniques à l'interne comme par exemple la demande du programme bâtiment. Je vous remercie pour votre attention et vous invite à accepter ce message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Genewein Depelteau.

Mme Eva Maria Genewein Depelteau, Conseillère générale. Les Verts ont bien pris conscience de ce message. On aimerait bien attirer l'attention sur deux détails. Peut-être cela doit être mis dans la norme DIN. Cela veut dire qu'il faut une certaine surveillance quand les fenêtres sont posées par une personne professionnelle, qui connaît exactement les détails, sinon c'est quand même une perte de chaleur. Le deuxième c'est la combinaison entre les fenêtres et l'isolation extérieure. Si on change les fenêtres et après on met la couche extérieure, il faut changer les tablettes des fenêtres.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole au Conseil communal pour les réponses.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. En regroupant les interventions de MM. Bruchez et Pythoud concernant le plan pluriannuel, je vous informe que chaque année les Services techniques nous envoient effectivement pour le plan financier les différents travaux

à réaliser sur nos bâtiments. Malheureusement pour ce projet, lorsque nous avons remplacé les premières fenêtres, il s'est avéré qu'il était nécessaire de mandater un architecte, en l'occurrence le bureau Lutz. Cela ressortait du précédent message par rapport à l'étude que nous devions faire sur ce bâtiment. Le coût final du bureau Lutz se chiffrait en gros à CHF 4.8 mios, sauf erreur, quant à la réfection de cet immeuble. Le Conseil communal avait donc pris la décision d'arrêter les différents aménagements pour attendre le travail du bureau Lutz. Cela est bien expliqué dans le message qui vous est soumis ce soir.

Le raisonnement veut que l'on fasse par étapes et sur le modèle du préfabriqué. C'est effectivement une exception. L'analyse à long terme a été stoppée en 2009. C'est ce que je peux vous répondre concernant l'impact financier. Voilà donc le budget prévisible établi par le bureau Lutz. Les fenêtres qui ont déjà été changées ne vont pas l'être à nouveau. Par contre, nous espérons effectivement pouvoir démarrer les travaux en 2013, suite à l'analyse du bureau Lutz. Cette année, il est important de changer ces différentes fenêtres (environ 370 m²) pour le confort des élèves. Concernant la question de M. Küttel concernant les honoraires d'architectes, Mme Genewein Depelteau y a presque répondu. Effectivement les normes à appliquer par rapport à une future réaffectation sont assez complexes. Les honoraires d'architectes comprennent 200 heures à 250 heures de travaux. Nos services peuvent difficilement assimiler ce nombre d'heures supplémentaires car nous avons du personnel qui comptabilise presque 100 heures supplémentaires. Il s'agit pour l'architecte de définir les détails de raccordement sur l'existant tenant compte des futures interventions, d'organiser les appels d'offre sur les marchés publics, d'établir la demande de subvention au programmes des bâtiments, d'élaborer les soumissions et surtout d'assurer le suivi du chantier comme l'a soulevé Mme Genewein Depelteau. Voilà pour les différents éléments qui ont été relevés. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y a pas d'autres demandes, nous passons au vote. Approuvez-vous le message du Conseil communal l'invitant à lui accorder un montant de CHF 350'000.- pour le remplacement des fenêtres de l'école de Cormanon, financé par l'utilisation des crédits disponibles ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

7. Honoraires d'architecte et travaux de réfection de l'enveloppe du centre sportif

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Concernant l'enveloppe du centre sportif, je vais juste apporter un petit complément. Nous avons prévu effectivement l'intégration de panneaux solaires photovoltaïques. Nous avons actuellement deux possibilités, soit la mise à disposition de la surface du Centre sportif et les photovoltaïques seraient installés par Greenwatt. En contrepartie, nous n'obtenons pour ainsi dire rien. La deuxième solution concernerait des travaux de l'ordre de CHF 360'000.- que la Commune assumerait. Elle pourrait vendre 15 cts le kilowatt les trois premières années et après passer à 24 cts le kilowatt pour les années suivantes. Nous arriverions à amortir les installations grosso modo sur 15 ans. Le Conseil communal veut étudier les variantes soit de travailler avec une entreprise pour une location, soit d'assumer les travaux, de revoir le coût des panneaux et de discuter de la vente du courant. C'est pour cela qu'un message vous sera présenté le 28 mai de cette année concernant spécifiquement les panneaux solaires, ce qui n'empêchera pas les travaux de commencer puisque nous mettrons en place les installations pour accueillir ces panneaux solaires photovoltaïques. Voici le complément que je voulais apporter.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y-a-t-il des interventions du Conseil général. Les choses sont apparemment claires. Nous passons au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif aux honoraires d'architecte et aux travaux de réfection de l'enveloppe du centre sportif pour un coût total de CHF 2'790'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 167'400.-, comprenant un amortissement de 3% et des intérêts de 3% sur CHF 2'790'000.- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

8. Réalisation d'abris voyageurs sur le réseau public

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je cède la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. J'ai le plaisir de vous présenter ce message concernant les abris voyageurs avec quelques informations supplémentaires. Vous avez quatre abris qui feront partie d'aménagements nouveaux. Il s'agit notamment d'un aménagement à la halte CFF de Villars-sur-Glâne et dans la zone industrielle de Moncor. Ces espaces seront aménagés à l'horizon 2018 en vue d'avoir une ligne de l'agglomération qui croise

cette ligne de bus, venant d'Avry-sur-Matran, qui passe à la gare de Villars, poursuit sur Moncor et qui actuellement continue vers la gare de Fribourg. A terme, elle devrait dans un premier temps s'arrêter à Moncor et, dans un deuxième temps, continuer jusqu'à Givisiez. Ainsi cela créerait une ligne tangentielle de l'agglomération. Un aménagement est aussi éventuellement prévu au Moléson. Il s'agit du PAD 34/35 où se trouve le garage Nicoli pour ceux qui ne situent pas exactement l'endroit. Il devrait aussi avoir un réaménagement de la route cantonale par le canton et, dans le même temps, un réaménagement de l'abribus du Moléson. Et le dernier, c'est l'abribus de Villars-Vert. Il est prévu un aménagement pour améliorer la fluidité du transport des bus, qui sont pris dans les bouchons et à cette occasion on ferait un abribus à Villars-Vert. Enfin deux nouveaux abribus sont prévus, un à Jean-Paul II où se trouve le Home de la Sarine et un autre à Bertigny en dessous l'HFR. Un abribus aux Rochettes est à remplacer. En effet, c'est celui qui est en plus mauvais état. Trois autres remplacements ont été prévus, mais au vu des lourdes dépenses de ce soir, nous y avons renoncé. Je me tiens à votre disposition pour des questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. La parole va à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le PCS apprécie la qualité du message qui nous est présenté ce soir. Ce message s'inscrit dans la durée ce qui permet de savoir où l'on va. Les arguments qui justifient ces choix sont convaincants. Un seul point nous préoccupe et en cela nous relayons une préoccupation de nos membres habitant les Dailles. Il s'agit du terminus de la ligne 2 aux Dailles où aucun abri n'est prévu pour les quatre ans à venir. Il s'avère pourtant que cet arrêt, situé en tête de ligne, semble autant fréquenté que certains autres qui bénéficient déjà où vont bénéficier d'un abri prochainement. Dès lors, pourquoi cette mise à l'écart ? Afin de trouver une solution concrète à ce problème, nous avons fait travailler nos méninges. Vous avez tous constaté que l'abri du centre sportif est hors service depuis la modification du parcours il y a deux ans. Nous proposons donc de lui donner une nouvelle vie et de le déplacer au terminus des Dailles, ou ailleurs, ce qui pourrait diminuer les frais d'environ CHF 20'000.-. Nous vous remercions de votre attention.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Le message présenté ce soir n'a pas suscité beaucoup de discussions au sein du groupe socialiste. Nous soutenons le programme d'action et le remplacement de l'abri des Rochettes, tel que proposé par le Conseil communal. Nous avons aussi pris connaissance des informations purement financières que

l'amortissement de 10% ainsi que le droit à la subvention vont courir à partir de la fin complète des travaux en 2016. Nous invitons à soutenir ce message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'ai juste une petite remarque concernant l'arrêt de bus Moléson. Je comprends qu'on pourrait le rénover. Mais je pense qu'il n'y pas beaucoup de monde à cet arrêt. Il y a des arrêts aujourd'hui comme le terminus des Dailles ou même d'autres arrêts, qui sont bien plus fréquentés et qui n'ont pas d'abribus. Je me pose vraiment la question de la nécessité de remplacer cet arrêt de bus qui est aujourd'hui plus vraiment desservi, vu que la ligne 5 ne passe plus par ici.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme Delgado.

Mme Anna Sophia Delgado, Conseillère générale. Le groupe des Verts approuve le message du Conseil communal relatif à la réalisation d'abris voyageurs. Nous estimons qu'il s'agit d'une dépense nécessaire pour améliorer la sécurité et le confort des usagers et augmenter ainsi l'attractivité des transports publics. Dans sa politique de remplacement des abris existants, nous saluons la volonté du Conseil communal de donner la priorité aux seuls abris dont le remplacement est justifié par un état de détérioration avancé. Cette gestion rigoureuse des deniers publics permet de garantir à long terme la capacité d'investissement de la commune. Le groupe des Verts vous invite à soutenir ce message.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Concernant la remarque sur le terminus des Dailles, le problème c'est qu'il y a peu d'espace pour placer un abribus et nous réfléchissons à une solution. C'est plutôt une question d'espace. Les trottoirs donnent directement sur des propriétés privées et il faudrait empiéter sur ces dernières. C'est un peu ce qui freine cette question. Pour l'arrêt du Moléson, vous avez raison. Ce n'est pas l'arrêt le plus fréquenté actuellement, mais il y a ce projet du PAD 34/35 qui devrait amener de nouveaux habitants dans ce secteur. A terme, il y aura le doublement de la cadence de certaines lignes régionales qui feront que ce sera peut-être plus rapide pour aller directement à la gare de passer par ces lignes-là, étant entendu que la ligne qui passe par la route du Marteray juste au-dessus irait plutôt vers Pérolles avant d'aller vers la gare. Maintenant c'est évident que les choses peuvent évoluer. Les TPF ont des réflexions constantes par rapport au réseau de

bus. Un abri sera réalisé que si c'est justifié. A partir du moment où on avait déjà la réflexion sur la route de la Glâne, il était opportun de l'insérer dans ce plan d'action.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Pythoud.

M. François Pythoud, Conseiller général. J'avais justement une question par rapport à l'arrêt de bus qui se trouve au terminus de Villars-Sud. Hélas il ne peut pas être réutilisé si j'ai bien compris. Il n'entre pas en ligne de compte pour une utilisation aux Dailles. La question est plus générale. Est-il prévu de réutiliser cet arrêt de bus qui est récent et en parfait état ?

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. J'ai oublié ce point excusez-moi. Pour le moment, il n'est pas certain que cet arrêt qui se trouve près du Centre sportif ne serve plus à moyen terme. Quant à la réalisation d'une économie de CHF 20'000.-, ce n'est pas le cas. En effet, il faudra le démonter, le remonter et il risque de subir quelques dégradations au cours de cette manœuvre. Pour le moment, on a décidé de ne pas le faire.

M. François Pythoud, Conseiller communal. Je prends note mais je trouve ça un peu surprenant. Il y a là-dessous l'histoire de l'utilisation rationnelle des ressources. Venant de la part d'un représentant Vert, je suis un peu étonné de la réponse donnée. Justement, je sors d'un séminaire où on nous explique qu'on essaie de réutiliser tout le matériel qui est encore en état et là je suis quand même un peu étonné de cette réponse. C'est une proposition vraiment concrète, pas seulement en terme de coût, mais aussi en terme de matériel qui a été utilisée.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. On ne le fait pas maintenant car on pense que l'arrêt du Centre sportif pourra être réutilisé. Ça na pas forcément de sens de le déplacer s'il faut en refaire un autre après.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous passons donc au vote s'il n'y a plus d'interventions.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à la réalisation d'abris voyageurs sur le réseau des transports publics pour un coût total de CHF 355'000.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 46'150.-, comprenant un amortissement de 10% et des intérêts de 3% sur CHF 355'000.- ?

Le message est approuvé à l'unanimité.

9. Introduction de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Perroud, Conseiller communal.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Je n'ai rien à ajouter au message. Je réponds volontiers à d'éventuelles questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil général.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. C'est avec attention que le groupe socialiste a pris connaissance de ce message. Bien que la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents impose aux communes un accès facile et rapide à tous les documents, il persiste néanmoins au sein du groupe socialiste des questions et des hésitations concernant ce message. Cela nous pousse à demander son renvoi, sous réserve que le Conseil communal nous donne des réponses claires à nos questions et qu'une interruption de séance nous permette d'y discuter. Voici le centre de nos préoccupations.

Est-ce que le Conseil communal a procédé à un appel d'offres, notamment concernant les serveurs et les logiciels. Est-ce que la Commission informatique a eu connaissance des différents appels d'offres et a pu les examiner pour valider cet investissement qui nous est demandé ce soir ? Le message ne contient aucune indication sur les appels d'offre qui ont été faits ou seront faits. A la lecture attentive du message, il nous semble plutôt que cela n'a pas été le cas et que les détails stipulés auraient tendance à nous démontrer que ce ne sera pas fait. Notamment et comme exemple, on lit en page 3 du message : licence pour l'utilisateur à CHF 1'000.- par licence (prix de base CHF 1'208.50), CHF 110.- pour l'installation des postes clients et en plus on fixe le nombre d'heures et de jours nécessaires à la formation. Il nous semble vraiment qu'une seule solution a été prise en considération et ainsi proposée à la Commission informatique. Cette crainte va de pair avec une deuxième question. Est-ce que les appels d'offre, incluant des solutions Open Source, ont été faits ? Les licences et leur installations totalisent des montant de CHF 49'800.- pour l'étape 1 et environ CHF 80'000.- pour l'étape 2, donc environ un tiers de l'investissement.

Les spécialistes en informatique au sein de notre groupe estiment que des économies considérables pourraient être réalisées en utilisant des solutions Open Source, sans pour autant diminuer la qualité du support informatique pour l'administration communale. Si aucun appel d'offre, incluant des solutions Open Source, n'a été fait pour leur installation, pour quelles raisons ces solutions ont été écartées. Troisième question, est-ce que le système proposé est extensible et surtout compatible au système des communes avoisinantes ? Est-ce que des achats en commun avec des communes avoisinantes ont été prévus ? Les communes avoisinantes ont les mêmes exigences légales et de gestion que la nôtre. Dans un domaine où les prix des serveurs et licences peuvent varier considérablement selon le nombre de serveurs et licences commandés, une action concertée s'impose à nos yeux. Pourquoi ne pas penser à une collaboration avec d'autres communes avoisinantes ? Nous craignons par là un système trop exclusif qui ne permet pas une adaptation à un autre système d'une commune avoisinante et ne permet pas une collaboration à plus grande échelle pour ne pas parler de fusion. Nous nous gardons le droit de sauvegarder notre proposition de renvoi, mais aussi de la révoquer après que nous ayons obtenu les réponses attendues et qu'une interruption de séance nous soit permise.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à Mme de Raemy.

Mme Sabine de Raemy, Conseillère générale. Le groupe PLR, lors de sa séance de préparation du 21 février, a étudié avec beaucoup d'attention le message relatif à l'introduction de la gestion électronique des documents au sein de notre administration communale. Aux yeux du groupe, il s'avère extrêmement nécessaire que des changements soient établis dans les moyens électroniques qu'utilisent les différents services de l'administration communale. En effet, ces systèmes sont en désuétude en comparaison avec la technologie actuelle. A titre d'exemple, comme on l'a vu récemment dans les médias, la ville de Venise a décidé de scanner toutes ses archives alors qu'à Villars-sur-Glâne on reste à tout imprimer et stocker. Si un tel projet est d'une envergure considérable, le PLR reste persuadé que cela apportera une efficacité profitable et durable à un bon fonctionnement de la commune. Le groupe PLR vous propose donc d'accepter cet investissement qui permettra la réalisation du projet présenté dans le message, pour un montant global de CHF 396'300.-, ainsi que l'autorisation de recourir à l'emprunt.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Page.

M. François Page, Conseiller général. Lors de sa dernière séance, le groupe PDC a pris connaissance du message relatif à l'introduction à l'administration communale de la gestion

électronique des documents. Le groupe, à l'unanimité des membres présents, soutient ce projet. En effet, en raison des changements importants dans le fonctionnement de notre société, il nous paraît dès lors indispensable qu'il soit réalisé. Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un gros défi sur les aspects techniques et dans les changements d'habitude que cela va provoquer dans le travail de chacun. Le groupe PDC prend bonne note que les montants prévus font l'objet d'offres et soutient la position d'autoriser le Conseil communal à procéder aux investissements et à la réalisation de ce projet pour un montant global de CHF 396'300.- ainsi que de recourir à l'emprunt.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts accueille favorablement le projet d'introduire la gestion électronique des documents au sein de l'administration communale. Il souligne l'importance d'une gestion dématérialisée de documents qui permettra notamment de réaliser des économies en matériel d'impression. Dans le choix du logiciel, le groupe des Verts souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur un point. S'agissant d'une nouvelle acquisition, il convient d'éviter tout achat qui conduise la commune dans une relation de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier ou d'un groupe de fournisseurs. Par exemple, il y a lieu d'éviter qu'une mise à jour de la suite bureautique installée sur les postes de travail entraîne obligatoirement la mise à jour du système de gestion documentaire. En ce sens, le Conseil communal est invité à étudier de près les solutions Open Source ou logiciels libres utilisés avec succès dans de grandes entreprises ou administrations dans le monde entier qui garantissent un environnement informatique ouvert.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Une lecture attentive du présent message induit beaucoup de questions et de doutes au sein du PCS. Voici nos réflexions : sur le principe, disposer d'une gestion électronique des documents est absolument nécessaire. Mais les informations données ce soir quant aux moyens sollicités, la maintenance et les éventuelles synergies nous ont laissés perplexes. Notre perplexité se traduit sous la forme de questions actuellement sans réponse. De quel logiciel s'agit-il ? Un appel d'offre a-t-il été fait auprès des différents fournisseurs ? Quand est prévue la maintenance ? En effet, implanter un système est une chose, en assurer la maintenance en est une autre. Cela exige un temps de réaction très court, un personnel hautement spécialisé, de l'argent et tout cela uniquement pour notre administration. Hélas, si l'on fait cavalier seul, se pose la question de la masse critique. Mettre en route quelque chose seulement pour les huitante postes d'une commune

comme la nôtre génère des frais d'exploitation trop coûteux. De là, deux autres questions : Des synergies ont-elle été envisagées avec les communes voisines en lien avec le processus de fusion actuellement en cours, plus précisément un projet commun de gestion électronique entre plusieurs communes a-t-il été initié ? En vu de ce qui précède, le PCS se rallie à la proposition de renvoi proposée par le groupe PS et souhaite que le Conseil communal revienne au plus tôt avec un message plus convaincant.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Perroud.

M. Louis-Marc Perroud, Conseiller communal. Permettez-moi d'abord de remercier les groupes qui font confiance au Conseil communal. Je vais essayer de répondre aux questions du groupe socialiste et du PCS. Y aura-t-il des appels d'offre ? Je remercie le représentant du groupe PDC qui a déjà répondu car il a lu attentivement le message. A l'avant-dernière phrase avant les salutations, l'élément ci-dessus est basé sur des estimations budgétaires qui feront l'objet d'offres. C'est une évidence que des offres seront demandées. Je vous explique un peu comment va fonctionner la mise en route de la GED. Nous avons mandaté un spécialiste en informatique, qui est un bureau de conception d'informatique. Il est totalement indépendant et ne vend aucun matériel. Il a déjà travaillé avec nous depuis longtemps. Il nous conseille et, dans la mesure où nous avons ce mandataire, nous lui faisons confiance. Il nous donne des estimations sur lesquelles nous pouvons nous fonder, puisque cela émane d'un spécialiste qui connaît parfaitement le sujet.

Pour ce qui est des logiciels, rien n'est décidé. Au moment où il s'agira d'acheter ces éléments, on aura les solutions qui seront proposées par notre spécialiste et je le répète, actuellement, nous n'avons que des estimations. Toutes les solutions seront sur le tapis. En effet, si l'on fait des appels d'offres maintenant, dans six mois, elles ne seraient plus d'actualité. Donc au moment où nous serons prêts, nous demanderons à notre conseiller ce qu'il en est des diverses possibilités et, le cas échéant, les membres de la Commission informatique en seront informés. Pour chaque objet que nous avons à traiter, la Commission informatique est convoquée et nous discutons de manière très ouverte pour trouver les meilleures solutions. Nous avons absolument toutes les garanties pour que nous puissions agir au mieux dans l'intérêt de l'introduction de cette GED dans notre commune.

On a parlé d'Open Source, qui a fait l'objet de plusieurs discussions dans le cadre de la Commission informatique. Il n'est pas exclu et toutes les options sont ouvertes. La grande question qui se pose avec l'Open Source, d'après M. Florio, notre mandataire, concerne la sécurité. On n'est pas une entreprise, ni un particulier. Je me suis laissé dire, il y a quelque

temps, qu'une commune, je crois qu'il s'agit de Bienne, avait introduit l'Open Source et l'avait utilisé, mais malheureusement a dû faire marche arrière. Cela lui a engendré des coûts considérables car les exigences de sécurité sont telles que pour une autorité publique cela pose de nombreux problèmes. Nous en avons déjà parlé et nous en discuterons encore et si des solutions de ce type-là sont possibles nous les utiliserons. Mais nous ne les appliquerons pas si des risques existent sous l'angle de la sécurité. On nous dit que nous ne coordonnons pas. On a de la chance que M. Florio, pour ne pas le nommer, est notre mandataire qui nous conseille et, je le répète, il est parfaitement indépendant n'étant lié à aucun fournisseur. M. Florio est Syndic de la commune de Marsens et également membre du Comité fribourgeois de l'Association des communes. Au sein de cette dernière instance, il est responsable de l'informatique et de l'introduction de la GED dans l'ensemble des communes fribourgeoises. Il s'est rendu à Bulle où la GED a été introduite. Il a des contacts avec Estavayer-le-Lac qui va l'introduire. Tout ce qui est possible d'entreprendre avec d'autres communes a déjà été examiné, ou le sera encore. Fribourg n'a pas de projet de GED. Sur le plan de la gestion, en collaboration avec des autres communes pour trouver les meilleures solutions, M. Florio est le mieux placé pour les trouver.

On parle également de maintenance. On dit que l'informatique coûte cher. Je pense que cela revient 3 à 4 fois moins cher par personne qu'en ville de Fribourg. Le budget a été examiné avec M. Mettraux et nous en avons une gestion pragmatique. La maintenance se fait en partie par M. Mettraux qui règle tous les problèmes mineurs et ensuite on a une société à qui nous avons souscrit des contrats de maintenance. Ces derniers vont être réactualisés bien entendu sous les comptes d'exploitation et non pas dans le budget d'investissement. Dès l'instant où on aura la GED, nous travaillerons avec la société qui nous donne les meilleures conditions pour la maintenance. Je me souviens de la société qui avait procédé à l'audit de la commune et qui avait examiné nos coûts informatiques. Elle n'en revenait pas de la manière dont nous pouvons attribuer d'excellentes prestations informatiques avec des coûts si bas. La GED répond à des critères d'informations du public et aussi de classement. A l'heure actuelle, certaines personnes qui travaillent dans notre administration depuis 30 ou 35 ans sont un peu la mémoire vivante de notre commune. Malheureusement, je crains que cela ne sera pas toujours comme ça et avec la cascade de documents que nous avons maintenant, je crois que c'est vraiment utile d'avoir un système qui soit mis en route dans les meilleures conditions. On a travaillé de manière à faire en sorte que l'on n'introduise pas une GED comme ça, mais après des études approfondies. Notre mandataire a commencé par faire en sorte d'organiser la manière dont cela se passera. Ce n'est pas nécessairement l'investissement qui est le plus important. Le plus important c'est que cela fonctionne. On doit avoir des bons schémas pour que les bonnes formations soient données aux personnes de

l'administration afin que ce fonctionnement soit adéquat. J'ai essayé d'apporter un peu de lumière. J'espère avoir convaincu les indécis de voter cette dépense.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je repasse la parole au groupe socialiste, M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je remercie M. Perroud pour ces explications et je demande une interruption de séance pour que le groupe socialiste puisse en discuter ainsi que le groupe PCS.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je vous concède cinq minutes d'interruption de séance à la demande du groupe socialiste. Les cinq minutes sont passées. Alors je repasse la parole au Conseil général et notamment au groupe socialiste.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Je résume les discussions qu'on a eues avec notre groupe et le groupe PCS. Nous ne sommes pas contre le système GED. Il nous importe que ce système soit créé d'une façon la plus efficace possible pour notre commune, ainsi que pour les communes avoisinantes. Nous avons bien pris note que des appels d'offre vont être demandés y incluant des systèmes Open Source pour autant que la sécurité ne soit pas mise en danger. Nous aimerions juste faire une remarque par rapport à cela. Des très grands organismes utilisent à l'heure actuelle Open Source, entre autres la NASA sans problème et avec des logiciels officiels certains organismes ont eu de très grands problèmes, notamment la ville de Zürich dernièrement. Pour nous, il est important et vital que la compatibilité de ce système que la commune crée soit assurée avec les communes avoisinantes. Bulle et Estavayer-le-Lac sont un peu loin. Nous aimerions que ce système soit quelque part compatible avec les systèmes qui pourront être créés. Nous avons pris note que M. Florio, étant dans cette Commission informatique de l'Association des communes, daignera à ce que ce système soit compatible. Les deux partis retirent leur demande de renvoi et nous pouvons entrer en matière.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Nous passons aux prochaines questions. Tout a été dit. M. Perroud semble ne rien vouloir rajouter. Nous passons au vote.

Acceptez-vous le message du Conseil communal relatif à l'introduction de la gestion électronique des documents au sein de notre administration communale pour un coût total de CHF 396'300.- ? Accordez-vous l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, dont les charges financières annuelles sont de CHF 71'334.-, comprenant un amortissement de 15% et des intérêts de 3% sur CHF 396'300.- ?

Le message est accepté avec 40 oui et 3 abstentions.

10. Election d'un scrutateur PLR

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Sansonnens.

M. Benoît Sansonnens, Conseiller général. Nous avons le plaisir de vous présenter comme candidate Mme Sabine de Raemy. C'est une jeune dame de 21 ans qui est étudiante en histoire de l'art à l'université de Berne. Je vous recommande chaleureusement de lui donner vos suffrages.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Y a-t-il d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. Donc nous passons au vote.

Mme Sabine de Raemy est élue avec 41 voix.

11. Divers

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Je réponds à la question qui m'avait été posée par M. Grangier du PLR concernant les démarches de VillarSympa. Actuellement, on est dans la période de formation de nos agents sympas. Suite à la rencontre du 13 septembre 2012 où il y avait 80 personnes présentes à Villars-Vert, on a commencé à pouvoir dessiner quelques lignes directrices pour amener ce projet à long terme. On a actuellement 12 personnes inscrites pour les cours de formation. Ces personnes proviennent de tous les quartiers de la commune. On a six hommes et six femmes, des jeunes et des moins jeunes. Il y a une jolie répartition dans tous les sens. Les cours ont commencé au mois de janvier. Je vous invite à prendre les flyers qui donnent des précisions sur ce projet. S'il y a des personnes intéressées, elles peuvent s'inscrire. Il y a tous les renseignements nécessaires. Je tiens à souligner le fait que, dans notre Commission d'intégration des migrants, on va traiter le projet VillarSympa. On centre notre attention sur ce projet, qui est vraiment génial. Je ne sais pas si M. Grangier a encore des questions.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je me demande encore quels sont les contenus de ces formations et quel est le rôle d'un de ces agents dans la commune.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Je pense que vous avez déjà des éléments de réponse dans le flyer. Je ne vais pas me répéter. Ce sont des personnes qui auront des missions spécifiques, qui pourront intervenir en amont d'éventuels conflits pour essayer d'éviter les problèmes. Elles pourront être des promoteurs de projets et des oreilles qui seront aptes à nous avertir de la situation. Il y a des formations qui viennent en cours d'année. Je vais peut-être demander à M. Carnevale comment il vit cela car il suit la formation.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. On a initié la formation depuis un mois. M. Alvez a très bien résumé le projet. On est surtout des personnes relais neutres, travaillant pour la Commune. La formation continue par des rencontres sur les thèmes psychologiques. On est sensé être les yeux et les oreilles de la commune. On apprend à bien aborder les gens, dialoguer, être à l'écoute et on leur indique ce que la commune offre comme prestations. On est là pour la population, mais nous ne sommes pas des policiers. On est présent pour aider les gens à lancer des projets concrets, comme Securitas.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Ce sont un peu des médiateurs sociaux si j'ai bien compris. Je passe la parole à Mme la Syndique sur ce sujet.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Pour compléter, je voudrais rappeler que c'est un projet participatif. Il s'adresse pour la population, par la population et avec la population. Il faut un relais entre l'autorité communale et la population, qui doit avoir une personne, une agente en fait, c'est le terme qui a été utilisé pour ces personnes-là. Ce n'est peut-être pas très adroit, mais enfin c'est comme ça. On a d'ailleurs gardé la même dénomination partout pour éviter les disparités car c'est un programme financé par le Canton et la Confédération. Ces agents sympas sont dévoués pour venir aborder des personnes timides dans les quartiers où ils sont et qu'ils connaissent bien. Ils peuvent transmettre les informations verticalement mais aussi horizontalement, d'où l'importance de cette formation initiant des personnes qui puissent répondre en fonction des besoins et pas uniquement des personnes qui ne savent pas trop aborder la problématique. Dans cette formation, on présente aussi la structure de la commune. C'est vraiment sérieux pour une approche novatrice pour que la population soit à l'aise sans avoir un cadre institutionnel prédéfini. J'espère que M. Grangier a reçu toutes les informations.

M. Allan Alvez da Costa, Conseiller communal. Le Conseil communal a nommé une coordinatrice pour faire le lien entre les différents participants. Les objectifs sont bien clairs : aller vers, mais pas lutter contre, chaque citoyen ou citoyenne étant un acteur potentiel, offrir des outils aux acteurs de la vie communale pour la formation des agents sympas, être et rester dans une image participative, accepter de prendre du temps à cet effet et les personnes sont bénévoles.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. On a bien cerné ce projet. La parole est au Conseil général pour d'autres questions.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. J'aimerais juste revenir sur l'intervention du PCS sur le PGRR 2 par rapport aux obstacles existants pour les personnes à mobilité réduite lors des travaux. J'ai remarqué qu'aux Blés d'Or, un passage piéton a été déplacé probablement suite à la discussion qu'on a eu à la séance du 27 septembre 2012, au sujet de la sécurité du passage piéton des Blés d'Or. Le dévers n'a pas encore été adapté. On a prêté la sécurité pour les personnes à mobilité réduite et également même créé un obstacle. J'ai une deuxième question sur la gestion des salles de la commune. Existe-t-il une collaboration entre la commune et la paroisse pour leur gestion des salles respectives ? Y a-t-il un pôle de réservation commun ?

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole au Conseil communal pour la réponse.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Le passage piéton a été décalé, par contre l'abaissement pas. Je vais regarder ce qui est prévu et je vous donnerai la réponse dans un prochain temps.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Actuellement, la paroisse ne possède pas de salles. Il y a un projet de cure qui se met en place avec une grande salle. Nous avons déjà un système interne de location et on continuera dans ce sens.

M. Marc'Aurelio Andina, Président. Je passe la parole à M. Pittet.

M. Jean-Yves Pittet, Conseiller général. J'aimerais remercier le Conseil communal pour avoir inséré dans le bulletin communal, en page 6, l'information concernant les ondes. C'était un travail très bien fait. Il y a même eu un écho dans la Liberté du jeudi 26 février où un professeur qui, dans la rubrique opinion, a écrit sur ces ondes électromagnétiques. Ce serait

peut-être bien de répéter l'opération à l'avenir et peut-être d'afficher aux piliers publics cet excellent travail. Quand on sait qu'en 2005, simplement en Suisse, la consommation des stand-by représentait la production d'une centrale nucléaire, on peut dès lors se poser la question à l'heure actuelle.

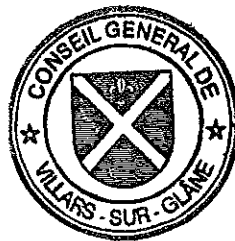
M. Marc'Aurelio Andina, Président. Il n'y pas d'autres divers. Nous sommes arrivés au terme de cette séance. Je tiens à vous remercier pour votre patience et je vous donne rendez-vous en mai prochain. Je vous souhaite un printemps doux, coloré et ensoleillé.

La séance est levée à 22 heures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Président


Marc'Aurelio Andina